

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 14 octobre 2014
14 heures 30, salle Huvelin
Séance plénière**

Les membres du conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 14 octobre 2014 à 14h30 heures, en salle Huvelin, sous la présidence de Monsieur le Président Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie A

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2014 ;
2. Contrat quinquennal ;
 - a) Dossier d'autoévaluation
 - b) Orientations stratégiques
3. Création d'une division de l'innovation et du développement ;
4. Présentation du bilan social ;
5. Présentation du rapport égalité hommes-femmes ;
6. Filiale de valorisation : présentation du rapport de gestion ;
7. Composition du conseil des sports ;
8. Proposition de remises gracieuses et commerciales.

Partie B

1. Conventions

Partie C

Documents entrant dans le cadre de la délégation de pouvoir du président et transmis pour information

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs :

M. Jacques COMBY – M. Denis JAMET – M. SERVET Pierre – M. TREPPOZ Edouard.

Collège B des autres enseignants :

M. Alain ASQUIN – Mme Fabienne BOISSIERAS – M. Sylvain CORNIC – Mme Christine FERRARI-BREEUR.

Collège des IATS :

Mme Michèle GUETAT

Collège des étudiants :

M. Michel ESCRIGNAC – M. Igor MANFREDI – M. Mickaël NECHACHBY – Mme Camille TASTE.

Collège des personnalités extérieures :

M. François GUILLEMIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs :

Mme Caroline CHAMARD-HEIM par M. Pierre SERVET.
Mme Vanina JOBERT-MARTINI par Denis JAMET

Collège B des autres enseignants :

M. RIVE par M. Denis JAMET.

Collège des membres IATS :

M. BERGHEAUD par Mme Christine FERRARI-BREEUR.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Mme Marie CHATOT, représentante de la rectrice de l'académie de Lyon – Mme France LAREDO, responsable du service communication et des relations extérieures – Mme Marie LEDENTU, doyen de la faculté des lettres et civilisations – M. Franck MARMOZ, doyen de la faculté de droit – M. Bernard PASCAL, directeur général des services – Mme Christel PONSOT, responsable du bureau de statistique et du pilotage – Mme Katarina VIDOVIC-RAVIT, directrice des affaires financières – Mme Stéphanie DE SAINT-JEAN, directrice des ressources humaines – M. Peter WIRTZ, vice-président en charge de la recherche – M. Didier VINOT, vice-président en charge des ressources humaines et de la qualité de vie à l'université – M. Eric VIDEBERG, agent comptable, Mme Marie CHATOT, représentante de la rectrice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT

M. Mathieu SOUCHER et Mme Elodie BERNIER, du service des affaires juridiques et générales.

Le quorum étant atteint, M. Jacques COMBY, président de l'université Jean Moulin – Lyon 3, ouvre la séance à 14 heures 40.

Informations générales :

M. SERVET indique qu'en lien avec la délégation de signature telle que votée au dernier conseil d'administration, une présentation nouvelle de l'ordre du jour est adoptée. Il y aura dorénavant une partie C qui comprend des documents et conventions pouvant rentrer dans le cadre de cette délégation. Il s'agit d'une partie ne donnant pas lieu à un vote mais qui est une simple information aux membres du conseil d'administration.

Partie A.

A1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 septembre 2014

M. SERVET demande si les membres du présent conseil ont des demandes de modifications à formuler.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est soumis au vote.

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal :

✓ Nombre de membres présents et représentés	20
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

A2 Contrat quinquennal

M. SERVET précise que le terme de contrat quinquennal employé ici n'est pas tout à fait exact puisqu'il s'agit de documents transmis à l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et non au ministère. Le document d'autoévaluation et les orientations stratégiques seront votés en même temps lors du présent conseil.

M. COMBY rappelle que ces documents sont à destination de l'AERES mais qu'ils sont également importants dans le cadre du contrat de site, ce qui aura un impact sur la dotation. Il remercie les personnes qui ont participé notamment à l'autoévaluation pour permettre la communication d'un document efficace qui révèle les points positifs propres à l'université ainsi que les points à améliorer.

M. COMBY indique que concernant les orientations stratégique, il existe trois documents:

- Un document de politique générale ;
- Un document relatif aux formations ;
- Un document relatif à la recherche.

Ces trois documents reflètent un principe commun, l'idée étant de montrer que l'université Lyon 3 a fait le choix d'être une université différente avec des principes plus managériaux. C'est une volonté de Lyon 3 d'être une université dynamique malgré une sous dotation chronique en personnels. En outre, il existe une réelle volonté de réorganisation efficace et professionnalisante. Un des premiers services réformés a été celui de la direction des systèmes d'informations avec une restructuration qui a permis une meilleure communication à l'intérieur du service. Dans cette optique, un chargé de mission a été recruté pour relever nos défauts d'organisation et y remédier progressivement tout en tenant compte de la volonté de conduire une réelle politique sociale.

M. COMBY rappelle en effet que l'objectif n'est pas de faire de la restructuration au sens d'une entreprise, mais de prendre en charge les personnels et améliorer leurs conditions de travail ainsi que leurs revenus. Il est important que chacun s'approprié ce projet pour permettre la construction d'une université qui fonctionne efficacement avec une politique managériale et sincère autour d'une communauté. La question de la recherche et de la formation est également abordée au travers différents thèmes, notamment la professionnalisation des étudiants qui est un principe fondamental pour l'université, tout autant que la réussite en licence. L'entrepreneuriat et l'innovation sont en outre de plus en plus présents au sein de Lyon 3 qui reste une université attractive nationalement et internationalement.

M. COMBY évoque également l'idée de renforcer la présence et l'efficacité de Lyon 3 dans les formations, la recherche, les partenariats locaux, nationaux et internationaux notamment au travers de la COMUE. Il est important que Lyon 3 soit un vrai moteur pour l'université de Lyon comme elle l'est par exemple pour l'entrepreneuriat. Enfin, il est intéressant de souligner que Lyon 3 entretient des liens étroits avec la ville et le monde de la culture et des arts, par exemple dans le cadre de l'inauguration du musée des confluences. De plus, Lyon 3 continue de maintenir des actes stratégiques avec différents pays notamment le Brésil, la Chine et le Canada mais également avec l'Europe.

M. COMBY rappelle que Lyon 3 met en œuvre des moyens et a la capacité d'assumer ses projets. Cela va de la politique générale à la formation et à la recherche, mais concerne également le numérique, notamment au travers de la chaudière numérique. L'idée étant que les moyens mis en œuvre soient assortis de résultats. Une démarche qualité est aussi mise en place au sein de l'université, notamment au travers d'une cellule audit. Sur les questions sociales, notamment la parité ou le handicap, il y a une réelle volonté d'amélioration. Enfin, au regard de la politique patrimoniale, la question de la recherche d'espaces est essentielle : nous devons nous saisir les opportunités qui se présentent et développer des projets de site tels la maison de l'entrepreneuriat. L'augmentation de nos effectifs impose inévitablement ce type de questionnement

M. COMBY signale que le rapprochement des universités de Lyon 2 et Lyon 3 sera un des enjeux du prochain mandat et que cet aspect a été rappelé explicitement dans le document de stratégie.

M. WIRTZ prend la parole sur les équipes de recherche. Depuis quelques semaines, le service de recherche est très actif avec la phase des dépôts des dossiers à l'AERES. Pour la plupart des équipes de recherche emblématiques comme celles du droit et de la gestion, le calendrier concernant le travail de restructuration interne a été respecté ; trois équipes ont connu toutefois une restructuration plus difficile, notamment l'équipe de la francophonie. Il faut également souligner que pour le CESAL, il a été décidé de ne pas déposer un nouveau projet mais de réunir les enseignants chercheurs de cette équipe avec les linguistes du CEL et les littéraires de MARGE, ce qui renforce de fait ces deux équipes. Enfin, concernant l'équipe de la francophonie, un nouveau projet a été mis en place pour le site de Lyon-Saint-Etienne dans le cadre de l'Institut international pour la francophonie

M. SERVET précise que les documents présentés ainsi que le dossier d'autoévaluation seront prochainement consultables dans un espace partagé. L'ensemble de ces orientations feront l'objet d'une évaluation ultérieure.

Mme GUETAT prend la parole pour remercier Madame PONSOT et son équipe pour son implication dans ces évaluations complexes.

M. GUILLEMIN s'interroge sur le taux d'occupation des locaux.

Mme CHATOT explique que Lyon 3 dépassait les normes en termes d'étudiants par m².

Aucun conseiller n'ayant d'autres remarques, l'ensemble du dossier est mis au vote :

Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à l'unanimité le contrat quinquennal :

✓ Nombre de membres présents et représentés	20
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

A3 Création d'une direction de l'innovation et du développement

M. ASQUIN mentionne qu'il est important de permettre à l'université de Lyon 3 de se réinventer. Dans cette perspective est venue l'idée de la création d'un pôle avec une part d'innovation, pas seulement technologique, mais aussi liée aux usages et aux comportements.

Il s'agira d'une structure autour de 4 pôles qui privilégiera une organisation par projet :

Un pôle relation entreprise animé par M. Thierry VITTOZ. Il s'agit d'assurer la présence de l'Université dans les réseaux socio-économiques, de participer à des événements choisis, d'attirer à l'université des manifestations qui participent à son rayonnement, de détecter des opportunités de partenariats potentiels ;

Un pôle dédié au développement des partenariats sociaux économiques animé par M. Emilien SANCHEZ;

Un pôle entrepreneuriat centré autour de la création d'entreprises et de l'incubateur, du développement des processus d'accompagnement des étudiants et des personnels à l'entrepreneuriat. Ce pôle est animé par M. Pierre POIZAT.

Un pôle stratégie et innovation qui permettra de préciser les intérêts de l'université auprès de structures multiples, ce pôle a vocation à réfléchir sur des prises de participation à venir dans les entreprises notamment.

M. ASQUIN précise que la création de cette division a été présentée en comité technique.

M. GUILLEMIN demande si des liens ont été pris avec France Initiatives.

M. ASQUIN répond que cela a été le cas.

Il est procédé au vote.

La création d'une division de l'innovation et du développement est adoptée par le conseil d'administration de l'université à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés	19
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

M. SERVET signale que M. le Président devant s'absenter avant la fin du présent conseil, l'ordre du jour est modifié pour que le point qui nécessite un vote soit présenté en présence du président. En conséquence, la composition du conseil des sports est abordée en point 4 et non en point 7.

A4 Composition du conseil des sports

M. SERVET rappelle que le conseil des sports comporte 4 enseignants, 4 étudiants et un personnel BIATS.

Il est proposé pour les enseignants :

- M. PILLET Stéphane
- M. De BOVER Eric
- M. TABARET Arnaud
- Mme BASHLER Sophie

Il est proposé pour les étudiants :

- M. GOETHALS Théo
- Mme MANGE Alice
- Mme TASTE Camille
- M. DE SEPTEMVILLE William

La composition du conseil des sports est adoptée par le conseil d'administration de l'université à l'unanimité par :

✓ Nombre de membres présents et représentés	19
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

A5 Présentation du bilan social

Mme PONSOT prend la parole pour présenter le bilan social. Elle précise qu'il intègre des indicateurs fixés par l'arrêté du 23 décembre 2013 ainsi que des indicateurs complémentaires, et prend en compte des observations faites dans le cadre du dialogue social.

Il est rappelé que l'université est soumise à deux plafonds, un plafond en emplois (nombre de personnes employées) et un plafond en euros (la masse salariale). Concernant le plafond emploi, il y a 1206 emplois dans l'établissement (1121 emplois sous plafond Etat et 85 sous plafond Établissement). Par rapport à l'ensemble des autres universités, nous apparaissons toujours en sous-dotation aussi bien pour les personnels administratifs que pour les personnels enseignants. Malgré une dotation qui s'est accrue de 67 emplois + 6 contrats doctoraux sur les deux dernières années, le taux d'encadrement reste stable et bas, ce qui s'explique par l'effectif des étudiants qui augmente chaque année (en moyenne 1 000 étudiants supplémentaires par an depuis 2010). En 2013, on ne voit pas encore l'impact de la loi FIORASO ; l'université compte 1 293 personnes physiques (du fait des temps partiels, il est normal d'avoir plus de personnes physiques que d'emplois) : pour moitié des enseignants, parmi lesquels 364 enseignants chercheurs, pour moitié des personnels BIATS, dont 345 titulaires et 58 contrats étudiants. Il y a 56 % de femmes à l'université, mais seulement 29% pour les professeurs des universités, même s'il faut noter une réelle amélioration depuis 2011.

Parmi les contractuels administratifs, la part des agents recrutés sur un contrat à durée indéterminée passe de 12% en 2009 à 21,5% en 2013. Aujourd'hui l'université compte 58% de personnels en CDD employés sur une période de 12 mois.

En lien avec la question du renouvellement de nos personnels, on observe la pyramide des âges. Sur les 439 enseignants titulaires 30% sont âgés de 55 ans et plus (131 enseignants), 21% pour les femmes et 37% pour les hommes, et 17% sont âgés de 60 ans et plus, ce qui représente 75 enseignants.

Pour les personnels BIATS, 19% sont âgés de 55 ans et plus (66 personnes), 21% pour les femmes et 16% pour les hommes, et 5% sont âgés de 60 ans et plus (17 personnes).

Mme PONSOT précise que la masse salariale est de 79,6 millions d'euros en 2013 : 37 millions d'euros pour les rémunérations principales et 32 millions d'euros pour les cotisations, mais aussi 2,8 millions d'euros de primes diverses pour les enseignants et les personnels administratifs. A champ constant (personnels présents sur toute l'année 2012 et sur toute l'année 2013), le montant moyen des primes est de 3 102 euros pour les enseignants titulaires en 2013 (ce qui représente 5,5% de leur rémunération), et de 4 000 euros pour les personnels BIATS (ce qui représente 13,5% de leur rémunération). La prime d'intéressement des contractuels est d'un montant de 565 euros et représente 2,7% de leur rémunération.

Concernant le temps partiel et incomplet, 132 BIATS travaillent à temps partiel à l'université actuellement ; on remarque toutefois une différence marquée entre les hommes et les femmes.

Enfin Mme PONSOT signale que les prestations sociales et les actions culturelles sont en forte hausse au sein de l'établissement. Le budget du service d'action culturelle et sociale étant d'un montant de 137 927 euros pour l'année 2013.

M. SERVET demande s'il y a des questions sur cette photographie de l'établissement qui n'appelle toutefois pas de vote.

A6 Présentation du rapport égalité hommes-femmes

Mme COAVOUX explique les conditions de création de cette mission : l'objectif est de dresser un état des lieux au sein de l'établissement et de permettre un plan d'action pour définir des axes d'amélioration de l'égalité entre hommes et femmes. Une charte spécifique à Lyon 3 pourrait être mise en place pour garantir le respect du principe.

Mme COAVOUX signale que la loi ESR du 22 juillet 2013 impose la mise en œuvre d'une politique systématique d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche, tant au niveau des établissements qu'au niveau national. La parité des sexes est d'ailleurs imposée dans les listes électorales. En février 2014, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a édité un programme d'actions 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes permettant :

- D'approfondir la politique de ressources humaines pour l'égalité professionnelle ;
- Promouvoir la culture de l'égalité dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Renforcer l'articulation de la recherche et des politiques publiques ;
- Lutter contre les violences faites aux femmes et les violences de genre dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Participer au plan gouvernemental « mixité 2014 ».

Mme COAVOUX mentionne que la présente enquête a été menée en 6 mois à partir de la feuille de route pour l'égalité du MENESR et de divers documents, bilans et comptes rendus, émanant des missions d'autres

établissements. Il s'agit d'un état des lieux qui se veut tant quantitatif que qualitatif avec l'idée que les inégalités ne sont pas toujours visibles. Au sein de l'université Jean Moulin Lyon 3, il existe une prédominance de la population féminine. Cependant, les femmes sont de moins en moins présentes au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie. A titre d'exemple, seulement 25% de femmes sont des chargées de mission et 32% ont des postes de gouvernance et de pilotage. Toutefois, on remarque une parité pour les postes de direction des écoles doctorales.

Concernant l'égalité professionnelle, il s'avère qu'elle n'est pas assurée et qu'on remarque de gros écarts au bénéfice des hommes tant du point de vue de la rémunération que des avancements. De plus, les hommes demeurent très peu nombreux à prendre un congé paternité.

Mme COAVOUX signale que les recherches portant sur le genre et l'égalité sont très dynamiques à Lyon 3, mais ne sont pas suffisamment visibles et valorisées, et qu'il existe un déficit relatif aux enseignements portant sur le genre et l'égalité. Enfin, il est précisé que sur la question des violences, notamment du harcèlement sexuel, le tabou ou le déni prévalent encore aujourd'hui. La réalité du phénomène dans l'enseignement supérieur est pourtant démontrée et des formations s'imposent auprès des étudiants et des personnels de l'établissement.

En conclusion, des axes de préconisations peuvent être envisagés concernant la formation d'un groupe de travail pour l'élaboration d'une charte égalité femmes-hommes spécifique à Lyon 3 ou encore la création d'une page sur ce thème sur le site de l'université. Il serait également souhaitable de mettre en place une politique contre le harcèlement sexuel et de renforcer la politique sociale étudiante.

M. SERVET rappelle que l'objectif est d'avancer ensemble sur ces questions pour permettre une amélioration de la parité au sein de l'université Lyon 3.

M. JAMET signale qu'il existe une augmentation dans le recrutement de personnels féminins au sein de l'université.

M. SERVET mentionne qu'il y a des ajustements à faire pour ne pas se retrouver dans des situations où les compétences sont secondaires par rapport à la parité, notamment concernant les comités de sélection. Il faut aller vers l'idée d'une charte permettant de concilier l'ensemble de ces points.

Mme LEDENTU préconise une réflexion concernant les conditions susceptibles de permettre aux personnels de se confier sereinement sur des difficultés liées à la parité ou en rapport avec des agressions de type sexuel.

Mme COAVOUX évoque le fait que l'université de Lille a mis en place une cellule de veille, ce qui peut être une bonne idée dans notre établissement. Elle rappelle également que le harcèlement sexuel fait partie des risques psychosociaux.

A7 Filiale de valorisation : Présentation du rapport de gestion

M. SABADIE précise que durant l'année 2013 la filiale Lyon 3 valorisation Lyon 3 est passée en filiale in house et que l'université est actuellement 100% actionnaire de sa filiale, cela suppose une modification des statuts pour l'année 2014.

Depuis 2012, il y a une évolution très positive de l'activité de la filiale avec des réserves supérieures au capital social, ce qui montre que la structure s'assainit. Concernant la répartition du chiffre d'affaire, la filiale repose à 70% sur la formation ; l'évènementiel est développé à hauteur de 9%. Enfin, pour ce qui est de l'activité d'expertise, cela ne représente que 3% en 2013.

Pour les perspectives d'évolution, il est prévu une baisse de l'activité de formations. En effet, l'un des principaux clients de la filiale est en restructuration.

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | WWW.UNIV-LYON3.FR

M. ASQUIN précise que la filiale n'est pas fondée à avoir des démarches commerciales vis-à-vis du client, il est donc de la responsabilité de l'université de maintenir son partenariat avec ce client malgré un contexte difficile.

M. SABADIE déclare que concernant l'activité de recherche, il est prévu une hausse de l'activité pour 2014. Toutefois, cela va être compliqué car la filiale a perdu un gros contrat de recherche. De plus, une chaire de recherche est soumise actuellement à questionnement. Enfin, une stabilité de l'activité événementielle est attendue, la filiale est en effet à maturité sur cette activité. Concernant l'activité d'expertise, il n'est actuellement pas question de la développer davantage.

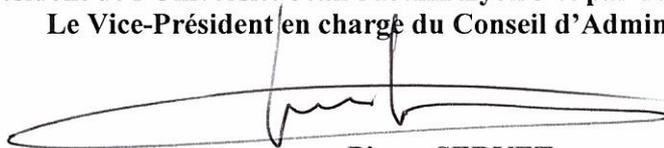
M. SABATIE conclut en évoquant une clarification du fléchage des contrats et du rôle de la filiale. Aujourd'hui la question qui se pose est de préciser la position de la filiale par rapport aux autres acteurs de l'établissement, que ce soit le pôle partenariat ou le pôle recherche. Il est en effet important de savoir quels types de contrats peuvent être gérés par la filiale, où loger ces contrats, et quelle place l'établissement veut donner à sa filiale.

M. GUILLEMIN s'interroge sur le type de formation pouvant passer par la filiale.

M. SABADIE répond que la filiale ne fait pas de la formation diplômante, elle peut toutefois aider dans le développement d'une formation, par exemple auprès d'une composante. L'idée n'est pas concurrencer la formation continue par exemple. Il ne faut pas oublier que la filiale est attachée à l'université, bientôt il y aura un portail unique pour permettre de diriger les personnes et de les informer de l'existence de la filiale.

M. SERVET signale que le quorum n'étant plus atteint, le présent conseil d'administration doit être écourté. Les éventuelles questions diverses seront traitées au prochain conseil en présence du président. La séance est levée.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration**



Pierre SERVET